

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF FADEV

En souscrivant au Capital du FADEV vous permettez à des entreprises d'utilité sociale africaines de se développer de manière responsable grâce à un accompagnement financier et technique sur la durée.

La présente augmentation de capital auprès d'investisseurs non qualifiés n'est pas soumise au visa AMF, conformément à l'article 211-3 de son règlement général. Une note d'information aux souscripteurs est disponible en libre téléchargement sur le site [www.fadev.fr](http://www.fadev.fr) ou sur simple demande auprès de FADEV, 146 rue de Crimée, PARIS 19.

Les parts sociales de FADEV comportent par nature un risque de perte en capital, votre attention est attirée sur les facteurs de risques qui sont résumés dans cette note d'information.

## JE SOUSSIGNÉ(E),

### PERSONNE PHYSIQUE

Nom\*:  Email\*:   
Prénom\*:  Adresse\*:   
Né(e) le\*:  Code Postal\*:   
Nationalité\*:  Pays\*:

### DÉCLARE SOUSCRIRE DES PARTS SOCIALES FADEV

À hauteur de  parts de 10 € =  €

Somme en toutes lettres\* :

(souscription minimale de 4 parts soit 40 €).

A cette somme s'ajoute, les frais de souscription (4% de la somme souscrite) de :  €

Soit un total de :  €

Règlé :  PAR CHÈQUE, à l'ordre de FONDS AFRIQUE DEVELOPPEMENT, à joindre à ce bulletin  
 PAR VIREMENT BANCAIRE sur compte FADEV au Crédit Coopératif en indiquant votre Nom et Prénom\*  
date de versement\*:  RIB: 42559 00003 41020033285 30  
Code banque Code guichet Numéro de Compte Clé Rib  
IBAN: FR76 4255 9000 0341 0200 3328 530  
 PAR CARTE BANCAIRE DIRECTEMENT SUR LA PLATEFORME [www.fadev.fr](http://www.fadev.fr)

### DEMANDES OPTIONNELLES

- Pour limiter les frais d'envoi, j'accepte de recevoir les convocations en assemblée générale par email.
- Je souhaite recevoir une facture papier pour les frais de souscription.
- Etant imposable en France, je souhaite bénéficier d'une Réduction d'Impôts  sur le revenu-IRPP  
OU  sur la fortune-ISF

L'Agrément "Entreprise solidaire" permet de faire bénéficier les souscripteurs solidaires du FADEV, contribuables français uniquement, d'une réduction possible de l'Impôt sur le Revenu de 18 % du montant souscrit ; OU d'une réduction possible de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune de 50 % du montant souscrit. Ces réductions impliquent que les parts sociales du FADEV ne peuvent être remboursés par le FADEV avant 5 ans (sauf conditions particulières). Détails et conditions à la rubrique "FAQ" du site [www.fadev.fr](http://www.fadev.fr).

### CONDITIONS DE RETRAIT

Pour les parts sociales ayant bénéficié de réductions fiscales, une durée minimale de placement de 5 ans est exigée. Cette condition remplie, les souscripteurs peuvent retirer leur placement du FADEV pour tout ou partie à tout moment. Selon les modalités précisées dans le règlement intérieur, consultable sur le site [www.fadev.fr](http://www.fadev.fr). Le capital du FADEV ne peut cependant descendre en dessous de 75 % du montant de capital de l'exercice précédent. Pour la réussite de l'objet social, et parce que l'essentiel du capital du FADEV est immobilisé dans des entreprises africaines pour lesquelles les durées de prise de participation sont de 5 ans minimum, les souscriptions doivent être effectuées dans une optique long terme de 5 à 10 ans.

Je reconnais conserver une copie du présent bulletin sur papier libre. Il vous sera adressé une attestation de souscription.

Fait à :  le :   
Signature du souscripteur :

**Cadre réservé FADEV**  
mvt.n°:  remise n°:   
n°souscr:  date de valeur: